

Le mémo tri des

PROFESSIONNELS

Le service de collecte des déchets
de Pays d'Iroise Communauté est dédié aux particuliers.
Il peut collecter les déchets professionnels,
uniquement s'ils sont comparables à ceux des ménages,
par leur nature et leur quantité.



Bien vidés
et non lavés

En vrac,
pas en sac

Non emboîtés
et bien séparés

Acceptés dans le bac « jaune »

MÉMO - TRI



En cas de défaut de tri,
votre bac peut être refusé
à la collecte.

Interdits

Emballages en carton et papier



Tous les papiers : courriers, journaux, magazines, prospectus, affiches, documents non broyés, sacs en papier vides...
Cartonnettes, briques alimentaires, cartons de moins d'1 mètre, bien pliés et vidés.

Papiers absorbants, papiers broyés.
Rouleaux de papier (papiers peint, rouleau de papiers de caisse...)
Papiers ou sacs souillés (humides ou avec des restes alimentaires).
Cartons de plus de 1 mètre, cartons non pliés et non vidés.



Emballages en plastique



Toutes les bouteilles ou flacons en plastique vides et de moins de 5 litres.
Barquettes, pots en plastique et en polystyrène vides...
Sacs et sachets en plastique vides.
Papier bulle d'emballage.

Bouteilles, barquettes et pots de plus de 5 litres.
Polystyrène de calage.
Objets susceptibles de s'enrouler (rouleaux de sacs, filets...)
Bâches en plastique.
Films en plastique de palette et cerclage.



Emballages en métal



Canettes, boîtes de conserve, bouteilles de sirop, aérosols non dangereux, barquettes en aluminium, couvercles en métal...
Les petits emballages en aluminium : papier aluminium, capsules de café ou de bouteilles, plaquettes vides de médicaments.

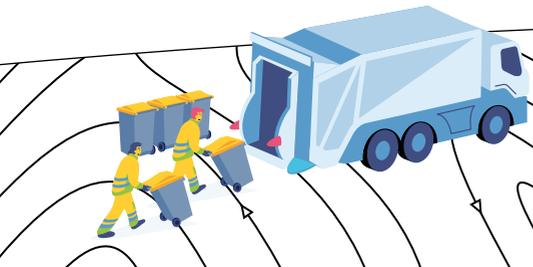
Tout objet métallique qui n'est pas un emballage : câbles, outils, barre métallique, extincteurs...



Comme pour les particuliers, tous ces déchets sont collectés et acheminés au centre de tri TriGlaz à Plouédern pour être triés en vue de leur recyclage.

Le dépôt des déchets "interdits" dans les contenants de collecte sélective (bac jaune) peut engendrer des dysfonctionnements majeurs au niveau du centre de tri. Il est donc impératif de respecter ces consignes, pour des raisons de sécurité, de coûts et d'efficacité du système de recyclage.

Merci de votre contribution.



Quels déchets sont collectés au porte à porte ou point d'apports volontaires ?



Le service de collecte de Pays d'Iroise Communauté accepte uniquement les déchets **indiqués dans ce mémo tri**. Ils sont collectés et triés en même temps que ceux des ménages.

Et les autres déchets ?

Le verre

En point d'apport volontaire :

Bouteilles, bocaux, pots, flacons de parfum...



Déchets alimentaires

Depuis le 1^{er} janvier 2024, obligation de tri pour tous : Restes de repas, marc et filtres à café, épluchures, fleurs coupées, essuie-tout...

- Vous avez un espace vert, compostez !

Demander un composteur au service déchet

- Vous n'avez pas d'espace vert ou votre activité génère beaucoup de déchets alimentaires, un prestataire peut collecter vos biodéchets pour les acheminer à la méthanisation.



Ordures ménagères

Peuvent être collectés dans le bac vert à couvercle bleu :

Déchets d'hygiène, de bureau, du nettoyage quotidien

Emballages souillés et/ou contenant non vidés des déchets alimentaires et résidus divers.



À déposer en déchèterie ou par filières professionnelles

Palettes, bâches en plastique, peintures, gravats, déchets de grande taille, big bags, ficelles, ... :

Adressez-vous à un prestataire privé ou à vos filières métiers.



02 98 84 41 13

www.pays-iroise.bzh

dechets@ccpi.bzh